Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL0320251208-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

DEL03_2025_12_08

En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absent excusé : EVANNO Eric.

Pouvoir : Eric EVANNO donne pouvoir à Christian GUÉGAN.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

L'adjoint au Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL0320251208-DE

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente pour le budget principal selon le tableau ci-dessous étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

➲ Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ;
Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines - Vie Economique – Tourisme et Agriculture en date du 27 novembre ;

➲ **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente pour le budget principal selon le tableau suivant étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026 :

Chapitre	*BP 2025*	*TAUX*	*Crédits autorisés avant vote BP 2026*
20 : Immobilisations incorporelles	**159 806 €**	**25 %**	**39 951.50 €**
202 Frais études doc urbanisme	127 050		31 762.50
2031 Frais étude	5 236		1 309
2051 Concessions et droits similaires	27 520		6 880
204 : Subventions équipement	**21 200 €**	**25%**	**5 300 €**
2046 Attribution compensation invt	21 200		5 300
21 : Immobilisations corporelles	**646 256 €**	**25%**	**151 563 €**
2111 Terrains nus	15 000		3 750
2112 Terrains voirie	15 000		3 750
21351 Inst. générales bât. publics	363 661		90 915
2152 Inst. de voirie	10 000		2 500
21534 Réseaux électrification	5 485		1 371
21568 Matériel incendie	2 900		725

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL0320251208-DE

215741 Matériel cantine	34 300		8 575
21578 Autre matériel technique	2 000		500
2158 Autres installations	12 300		3 075
21621 Biens historiques et culturels	8 000		2 000
21831 Matériel info scolaire	10 507		2 626.75
21838 Autre matériel info	27 140		6 785
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 25		506
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	14 463		3 615.75
2185 Matériel de téléphonie	5 000		1 250
2188 Autres immobilisations corporelles	118 474		29 618.50
23 : Immobilisations en cours	**7 941 991 €**	**25%**	**1 985 497 €**
2313 Constructions en cours	7 484 290		1 871 072
2315 Installations, matériel et outillages techniques en cours	457 700		114 425

ADOPTÉ : à 14 voix pour et 6 abstentions.

Fait à Languidic, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Laurent DUVAL



Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL0320251208-DE